

NOTE D'INFORMATION

**BMCI Premium Long Term Bond**

Nature juridique  
**FCP**

Société de gestion  
**BMCI ASSET MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19063 en date du 05/04/2019.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** représentée par **M. Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

-----

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI Premium Long Term Bond**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000035214**
- Date et référence de l'agrément : **12/02/2019, GP19013**
- Date de création : **02/07/2009**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01<sup>er</sup> avril au 31 mars.**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI.**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26- Nation Unies – Casablanca** représenté par **Rachid MARRAKCHI.**
- Commercialisateur :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	0522461000

- Commissaire aux comptes : **PwC Maroc** représenté par **Mohamed RQIBATE.**

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **2 (exclus)**
- Sensibilité max : **6 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI publié par BMCE Capital**
- Objectif de gestion : **L'objectif de gestion est de proposer aux porteurs de parts un support de placement obligataire avec une liquidité hebdomadaire qui offre sur son horizon d'investissement une performance brute (avant prélèvement des frais de gestion) supérieure à son indice de référence (MBI).**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif, en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM «Obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le fonds n'investira ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles.

Enfin, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Obligations ;
  - Actions ;
  - Titres de créances négociables ;
  - Titres de créances émis ou garantis par l'état Marocain ;
  - Titres d'OPCVM OMLT ;
  - Titres d'OPCVM Monétaire ;
  - Titres d'OPCVM Obligations court terme ;
  - Titres d'OPCVM Actions ;
  - Titres d'OPCVM Diversifiés ;
  - DAT ;
  - Titres émis par les FPCT ;
  - Certificats d'investissement ;
  - Droits d'attribution ou de souscription.
- Durée de placement recommandée : **entre 5 et 7 ans**
  - Souscripteurs concernés : **Grand public.**



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **16/10/2009**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les centres de la BMCI Banque Privée, par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

**Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**

**Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues aux agences de la banque privée de la BMCI et au siège de BMCI Asset Management, du lundi 8h au jeudi à 15h45 min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**

- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP est « Mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé par:**
  - **Le Directeur Général de BMCI Asset Management,**
  - **Le Directeur de la Banque Privée BMCI.**

**En cas de décision de distribution, celle-ci devra être actée sur un PV, et la mise en paiement des sommes distribuables devra intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.**

**Pour informer les porteurs de parts, un communiqué au niveau d'un journal d'annonces légales devra être préalablement publié, au plus tard, la veille de la date de distribution. L'entité en charge du suivi de la distribution est la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI », sise au, 26 place des Nations Unies - Casablanca.**

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - 0%.
  - Commission de rachat maximale :
    - 0%.
- Frais de gestion :
  - 2%, Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de Gestion (Société de Gestion)	0,7% HT
(2) Frais du Dépositaire	0,065% HT
(3) Commissions de l'AMMC	0,025% HT
(4) Frais Maroclear	3 600 dh HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
(5) Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dh HT annuel
(6) Vie Sociale	20 000 dh HT annuel